

Qu'est-ce qu'une CPGE ?
Définition partagée par
APLCPGE, UPS, APHEC, APPLS, UPA, UPSTI, UPLS

Place des CPGE

- **Les CPGE sont partie intégrante des filières CPGE - Grandes Ecoles**
- filières représentant 5 années d'études ou plus
- filières dont les CPGE constituent le socle
- **Une définition nationale :**
- structures et programmes des CPGE sont définis au plan national : horaires, contenus des enseignements, déterminés par les concours en aval
- les enseignants sont habilités, nommés et contrôlés par le MEN sur proposition de l'IG
- **Une évaluation nationale externe des étudiants formés :**
- les concours auxquels ils sont confrontés
- les admissions parallèles, qui leur sont souvent favorables
- **Une contribution décisive à des recrutements d'excellence variés**
- diversité des concours scientifiques et commerciaux
- ouverture des débouchés littéraires
- alimentation directe ou indirecte des masters et des concours de recrutement de l'éducation nationale
- **Des filières spécifiques aujourd'hui intégrées à l'architecture européenne LMD :**
- Le décret de 2007
- Le système d'équivalences ECTS. La délivrance d'attestations descriptives des parcours de formation.

Principes caractéristiques des CPGE

- Un enseignement propédeutique : pluridisciplinaire et articulé
- ... pensé en fonction de l'horizon MD : d'emblée un haut niveau d'exigence
- Un encadrement rapproché des élèves (devoirs, interrogations, volume horaire global important)
- Un enseignement en blocs horaires cohérents (construction raisonnée des socles ; tutorat *de facto*)

- Une inscription dans l'espace et la culture du lycée (services d'administration et de direction, de vie scolaire ; forte coordination des équipes, culture du résultat)
- La cohérence nationale des programmes et de l'évaluation, externe
- Des professeurs habilités par le ministère sur proposition de l'Inspection Générale (assurance de la double compétence académique et pédagogique ; suivi des carrières)

CPGE et ouverture sociale

- 30 % de boursiers dans les classes préparatoires, conformément à l'objectif ministériel
- un réseau étendu sur l'ensemble du territoire et offrant à tous une formation de qualité sans frais de scolarité
- dans nombre d'établissements, un internat qui propose des conditions de travail et de logement favorables
- un niveau d'encadrement (tutorat de facto) qui facilite l'adaptation de tous aux exigences de l'enseignement supérieur